

Compte rendu du conseil municipal du 14.10.2018

Présents :F. LEROY, M. MONBEL, S. ANNE, N. CRIAUD, M. ISABEL, J-L HECKEL, F. LALOUX, M. ADRIEN, M. BRULETTI, M. PILATTE, J. BASNIER, G BAILLEUL, V. PAUL, E. TROLONG

Représenté : P-E PHILIBERT pouvoir donné à M. ADRIEN

1 Nomination du secrétaire de séance

Stéphanie ANNE est nommée secrétaire de séance

2. Installation du conseil municipal complété et élection du Maire et des 2 adjoints

Le Conseil Municipal complété, suite aux opérations de vote du 7 octobre 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Fabienne LEROY, 1^{ère} adjointe au Maire, qui, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Mme Joëlle BASNIER, M. Marcel ISABEL, M. Marc MONBEL et Mme Véronique PAUL, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Stéphanie ANNE.

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs : M. Guy BAILLEUL, M. Nicolas CRIAUD, M. Emmanuel TROLONG, M. Marcel ISABEL.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Marc MONBEL, membre le plus âgé, a pris la présidence de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Premier tour de scrutin

Candidats : M. Jean-Luc HECKEL
Mme Fabienne LEROY

Le président a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Chaque conseiller municipal a déposé son enveloppe dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Bulletins nuls :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

M. Jean-Luc HECKEL a obtenu 6 voix
Mme Fabienne LEROY a obtenu 8 voix.

Mme Fabienne LEROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Fabienne LEROY élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire. Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Fabienne LEROY élue maire, à l'élection du premier adjoint :

Premier tour de scrutin

Candidat : M. ISABEL Marcel

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7

M. BAILLEUL Guy a obtenu 1 voix

M. ISABEL Marcel a obtenu 11 voix

M. ISABEL Marcel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Fabienne LEROY élue maire, à l'élection du deuxième adjoint :

Premier tour de scrutin

Candidat : Mme Joëlle BASNIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Bulletins nuls :	5
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Mme Joëlle BASNIER a obtenu 10 voix.

Mme Joëlle BASNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

3. Indemnité des élus

Vu la réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, applicable à la fonction publique territoriale, entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide à 15 voix pour**, que les indemnités de fonction versées au maire et à ses 2 adjoints seront les suivantes (barème pour les communes de 500 à 999 habitants) :

Pour le maire : 31 % de la rémunération de l'indice brut terminal de la fonction publique

Pour les adjoints : 8,25 % de la rémunération de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ces indemnités seront versées pendant le temps du mandat des élus concernés.

4. Questions diverses

Madame Fabienne LEROY informe le conseil que Madame Sylvie VALLEY arrive à partir du 15 octobre 2018 pour le remplacement de Madame Pascale BONNEMAINS.

Prochain conseil le mardi 30 octobre à 20h

Fin de la séance à 21h30